

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 17 JUIN 2021

Le 17 juin 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Omey, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 11 juin 2021.

<u>Nombre de délégués :</u>		<u>Titulaires présents :</u> Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Victor OURY, Joël PÉRARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.
- en exercice	44	<u>Etaient représentés :</u> Marc DEFORGE par Jean-Marie ROSSIGNON (pouvoir), Françoise DROUIN par René SCHULLER (pouvoir), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Freddy MELLET par Julien MAS (suppléant), Hélène MOINEAU par Milène ADNET (pouvoir).
- présents	36	
- représentés ou ayant donné pouvoir	6	<u>Absents :</u> Anne BRAZE, Murielle STEPHAN (excusé).
- votants	42	
- ont voté pour	42	
- ont voté contre	0	
- se sont abstenus	0	

DÉLIBÉRATION
N° 1056-2021

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
Modification de la date
d'application des nouveaux tarifs
périscolaires, extrascolaires, des
études et des vacances

Le conseil nomme M. Noël VOISIN DIT LA CROIX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération N° 990-2021 du 15 avril 2021 fixant des nouveaux tarifs périscolaires, extrascolaires, des études et des vacances à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Considérant la nécessité de modifier la date d'application de ces nouveaux tarifs ;

Sur proposition du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'appliquer les nouveaux tarifs périscolaires, extrascolaires, des études et des vacances à compter du 1^{er} août 2021.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.06.28 14:40:29 +0200
Ref:20210624_105003_1-1-O
Signature numérique
le Président